



Núméro de Révision: 002.0

Date de sortie: 09/20/2018

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE PR 3105 PURBOND	Numéro IDH:	2125031
Type de produit:	Colle	Région:	Canada
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Votre contact:	
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3		Téléphone: +1 (905) 814-6511 MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

NON CLASSIFIÉ. LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
Rien	Rien

PICTOGRAMME(S)

Rien

Conseils de prudence

Prévention:	Non prescrit
Intervention:	Non prescrit
Stockage:	Non prescrit
Élimination:	Non prescrit

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Rien	Rien	Rien

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Numéro IDH: 2125031

Nom du produit: LOCTITE PR 3105 PURBOND

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	Si la matière est ingérée, contacter aussitôt un médecin ou un centre anti-poison. NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente.
Symptoms:	Voir la section 11.
Indication pour le médecin:	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Tenir le personnel non nécessaire à distance. Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûlera pas. S'il s'évapore au point d'assèchement, le résidu solide présente un risque léger d'incendie. Les contenants clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Des gaz ou des fumées irritantes ou toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Méthodes de nettoyage:	Les petits déversements peuvent être absorbés avec de la vermiculite, de la glaise ou une autre matière absorbante non biodégradable convenable, pelletés et placés dans des contenants. Dans le cas de gros déversements, endiguer en amont et recueillir le liquide. Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Bien laver avant manipulation. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ou avaler. Garder le récipient fermé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/atomisations.

Stockage: Garder le contenant fermé hermétiquement et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Rien	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Le travail doit être effectué dans un endroit bien ventilé (p. ex. une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations sous la moitié des limites d'exposition admissibles (valeur PEL) et des autres normes applicables). Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aérogène.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau: Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Légère
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Neutre
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	> 100.0 °C (> 212°F)
Point/domaine de fusion:	< 0 °C (< 32°F) (Point de congélation)
Gravité spécial:	1.10
Densité de vapeur:	Indéterminé
Point d'éclair:	> 149.00 °C (> 300.2 °F) Cleveland en vase ouvert
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Indéterminé
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Indéterminé
Teneur VOC:	0 %
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Produits incompatibles:	Éviter le contact avec les matières réactives avec l'eau. Oxydants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Conditions de gel.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire.
Contact avec la peau:	Peut causer une légère irritation de la peau.
Contact avec les yeux:	Le contact avec les yeux peut causer une légère irritation.
Ingestion:	Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion. Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Rien	Rien	Rien

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Rien	Rien	Rien	Rien

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: La disposition juridique d'ordures est la responsabilité du propriétaire/générateur du gaspillage. Régulations fédéral, public et-ou local applicable doit être suivi pendant le traitement, l'entreposage, ou la disposition de gaspillage contenant ce produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES:	Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.
----------------------	--

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b):	Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.
----------------------------------	---

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: SDS révisée. Réémise avec une nouvelle date.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 09/20/2018

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.